

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE  
DU GRAND ALBIGEOIS**

**SEANCE DU 29 MARS 2016 A 18H**

**N°04/2016 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU SYNDICAT  
MIXTE DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS**

Date de convocation : 22/03/2016  
Nombre de délégués présents : 18  
Titulaires : 12  
Suppléants : 6  
Votants : 18

L'An Deux Mille quinze, le quinze décembre, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence du Grand Albigeois s'est réuni à la mairie de Marssac-sur-Tarn, en séance publique, sur convocation de Madame Anne-Marie Rosé, Présidente.

Présidait la séance : Madame Anne-Marie ROSÉ

Secrétaire de séance : Monsieur Claude OLIVIER

**ETAIENT PRESENTS :**

**Titulaires :** Mesdames, Sarah LAURENS, Muriel ROQUES-ETIENNE, Anne-Marie ROSÉ, Messieurs, Jean-Guy AUGÉ, Jean-Pierre LEFLOCH, Gérard PUECH, Serge BOURREL, Jean-Luc CANTALOUBE, Jean-Claude MADAULE, Claude OLIVIER, Claude ROQUES, Emile GOZÉ.

**Suppléants votants :** Mesdames Chantal CAPELLE, Anne-Marie LUGAN, Messieurs, Philippe BEAULIEU, Bernard GRIALOU, Claude JULIEN, Thierry MALLÉ.

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames, Sandrine SANDRAL, Floriane THOMAS, Isabelle CALMET, Michèle BARRAU-SARTRES, Emmanuelle PIERRY, Marie-Claude VABRE, Najat DELPEYRAT, Nadège MOGUEN, Claudine MONTELS, Emilie RAYNAL, Messieurs, René CABROL, Damien CHAMAYOU, Jean-Louis PUECH, Éric PUJOL, Alain SEVERAC, Claude BOUSQUET, Serge CAPGRAS, Jean-Luc ESPITALIER, Jean-Louis FABRE, Joël MARQUES, Thierry VIEULES, Robert ROUMEGOUX, Henri VIAULES, Régis AMIEL, Hervé BOULADE, Sylvain CALS, Pierre CALVIGNAC, Jean-Paul CHAMAYOU, Christian CROS, Bernard TROUILLET, Louis BARRET, Guy BORIES, Jean-Michel BOUAT, Alain FABRE, Alain GRIMAL, Gérard POUJADE, Jean-Pierre SOULA, Michel TREBOSC, Patrick BETEILLE, Thierry DUFOUR, Éric GUILLAUMIN, Bruno LAILHEUGUE, Dominique SANCHEZ, Pierre-Marie SENES.

REÇU LE  
- 5 AVR. 2016  
PREFECTURE DU TARN

## N°04/2016 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU GRAND ALBIGEOIS

**Madame Anne-Marie Rosé, Rapporteur,**

Le budget primitif 2016 (présentation synthétique dans le tableau en annexe de la délibération) s'équilibre en dépenses et en recettes à **176 541,42 € dont :**

**Fonctionnement = 97 942,48 €**

**Investissement = 78 598,94 €**

### **Section de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement correspondront à l'excédent de fonctionnement de l'année 2015 (9 956,48 €) aux participations des Communautés (84 412,00 €) et à la reprise des subventions (3 574,00€).

Les contributions des Communautés seront appelées sur la base de la répartition suivante :

- la Communauté de Communes des **Monts d'Alban du Villefrancois**, à hauteur de 6,3% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **5 349 €**
- la Communauté de Communes du **Centre Tarn**, à hauteur de 10,7% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **9 063 €**.
- la Communauté d'agglomération de l'**Albigeois**, à hauteur de 82,9% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **70 000 €**.

Les dépenses de fonctionnement s'élèveront à **97 942,48 €** et correspondront :

- à la mise à disposition des moyens humains et matériels de la C2A vers le syndicat mixte afin d'assurer le fonctionnement du syndicat, l'exercice de la compétence SCoT et la mise en oeuvre du SCoT (frais de personnel et de siège), pour une année,
- aux frais liés au fonctionnement du syndicat et charges à caractère général (frais d'impression, de communication, de réception, de mission et autres fournitures administratives,...)
- à la dotation aux amortissements des études du SCoT,

### **Section d'investissement**

Les dépenses d'investissement qui s'élèveront à **78 598,94€** correspondront à la reprise des subventions (3 574,00€) et aux frais d'études (67 000,00€ + 6 024,94€) pour modifier le SCOT selon les lois grenelle et Alur (extension périmètre, analyse consommation, DOO, TVB,...)

Cette section est financée par :

- les amortissements soit 25 100,00 € conformément à l'article R 2321-3 du Code général des collectivités territoriales qui dit que les documents d'urbanisme mentionnés à l'article L121-7 du code de l'urbanisme (SCoT et PLU) sont amortis sur une durée de 10 ans.
- la reprise du résultat antérieur à hauteur de 53 498,94€

## N°04/2016 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU GRAND ALBIGOIS

**Le Comité Syndical,**

Ayant entendu le présent exposé,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité :**

↳ **ADOpte** le budget primitif 2016 en dépenses et en recettes à **176 541,42 € dont :**

**Fonctionnement = 97 942,48 €**

**Investissement = 78 598,94 €**

↳ **ARRETE** les participations financières des collectivités membres comme suit :

- la Communauté de Communes des **Monts d'Alban du Villefranchois**, à hauteur de 6,3% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **5 349 €**
- la Communauté de Communes du **Centre Tarn**, à hauteur de 10,7% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **9 063 €**.
- la Communauté d'agglomération de **l'Albigeois**, à hauteur de 82,9% de la cotisation totale des collectivités nécessaire, soit **70 000 €**.

### RESULTAT DU VOTE :

*Suffrages exprimés* : 18

*Pouvoir(s)* : 0

*Majorité absolue* : 10

*Votes favorables* : 18


*Votes défavorables* : 0

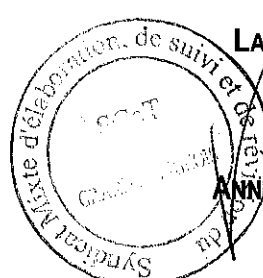
*Nuls* : 0

*Abstentions* : 0

Fait et délibéré  
Le 29 mars 2016  
Pour extrait certifié conforme

Acte rendu exécutoire  
Après envoi en Préfecture  
Le :

LA PRESIDENTE,  
  
ANNE-MARIE ROSE



REÇU LE  
- 5 AVR. 2016  
PREFECTURE DU TARN